ANNEX OF STATE OF THE PRODUCT OF THE

# 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Poulvac Flufend H5N3 RG Émulsion injectable pour poules et canards

# 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 dose de 0,5 ml contient :

# **Principe actif:**

Virus recombinant inactivé de l'influenza aviaire, sous-type H5N3 (souche rg-A/ck/VN/C58/04):

>1:40 unités IH par dose

#### Adjuvant:

Huile blanche Sorbitane sesquioléate Polysorbate 80

### **Excipients:**

Thiomersal Solution phosphate tamponnée

Pour tous les excipients, voir rubrique 6.1.

# 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Émulsion injectable.

# 4. INFORMATIONS CLINIQUES

#### 4.1. Espèces cibles

Poules et canards.

# 4.2. Indications d'utilisation spécifiant les espèces cibles

Immunisation active chez les poules et les canards contre le virus influenza aviaire type A, soustype H5.

Poules : Réduction de la mortalité et de l'excrétion virale. Mise en place de l'immunité : 3 semaines après la deuxième injection. La durée d'immunité chez la poule n'a pas encore été établie.

Canards. Réduction des signes cliniques et de l'excrétion virale. Mise en place de l'immunité : 3 semaines après la deuxième injection. Durée d'immunité : 14 semaines après la deuxième injection.

# 4.3. Contre-indications

Aucune

# 4.4. Mises en garde particulière à chaque espèce cible

Le niveau d'efficacité atteint peut varier en fonction du degré d'homologie antigénique entre la souche vaccinale et les souches sauvages présentes sur le terrain.

L'impact de la présence d'anticorps d'origine maternelle sur l'efficacité de la vaccination n'a pas été étudié chez aucune des espèces cibles.

# 4.5. Précautions particulières d'emploi

#### Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Éviter tout stress chez les oiseaux avant, pendant et après la vaccination.

# Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

#### À l'attention de l'utilisateur :

Ce produit contient de l'huile minérale. Son injection accidentelle chez l'homme peut entraîner une douleur importante et de l'œdème, particulièrement s'il est injecté dans une articulation ou un doigt, et dans de rares cas pourrait se traduire par la perte du doigt concerné si une intervention médicale rapide n'est pas réalisée.

Si vous êtes victime d'une injection accidentelle du produit, demandez rapidement un avis médical, même si la dose injectée est très faible, et munissez-vous de la notice. Si la douleur persiste plus de 12 heures après examen médical, demandez à nouveau conseil à un médecin.

#### À l'attention du médecin traitant :

Ce produit contient de l'huile minérale. Même si la quantité de produit injectée est faible, l'injection accidentelle de ce produit contenant de l'huile peut entraîner un œdème important, qui peut, par exemple, aboutir à une ischémie nécrosante et à la perte d'un doigt. Un examen chirurgical approfondi et RAPIDE est requis et peut nécessiter la réalisation d'une incision précoce et d'une irrigation du site d'injection, spécialement quand la pulpe du doigt ou un tendon sont impliqués.

# 4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Une réaction locale transitoire (gonflement), normale pour un vaccin contenant un adjuvant huileux, peut apparaître.

# 4.7. Utilisation en cas de gravité, de lactation ou de ponte

Aucune information n'est disponible sur l'innocuité de ce vaccin en période de ponte.

#### 4.8. Interactions médicamenteuses et autres

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

#### 4.9. Posologie et voie d'administration

# **Poules:**

À partir de 3 semaines d'âge : 0,5 ml par voie intramusculaire dans le bréchet. Revacciner 3 semaines plus tard. Le schéma vaccinal doit être complété au moins 4 semaines avant l'entrée en ponte.

#### Canards:

À 1 jour d'âge : 0,2 ml par voie sous-cutanée dans le cou.

Revacciner 3 semaines plus tard avec 0,5 ml par voie sous-cutanée dans le cou. Le schéma vaccinal doit être complété au moins 4 semaines avant l'entrée en ponte.

# 4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Suite à l'administration d'une double dose chez la poule et le canard, il n'a pas été observé d'autres effets que ceux décrits au paragraphe 4.6.

# 4.11. Temps d'attente

Zéro jour.

# 5. PROPRIÉTÉS IMMUNOLOGIQUES

Groupe pharmacothérapeutique: Vaccin recombinant inactivé

Code ATC-Vet: QI01AA23

Le vaccin induit une réponse immunitaire chez les poules et les canards contre le virus de l'influenza aviaire, sous-type H5.

Le vaccin induit une réponse sérologique contre le neuraminidase N3, permettant de différencier les animaux vaccinés des animaux infectés (système DIVA).

#### 6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

#### 6.1. Liste des excipients

Huile blanche
Sorbitane sesquioléate
Polysorbate 80
Thiomersal
Chlorure de sodium
Phosphate monopotassique
Phosphate disodique

# 6.2. Incompatibilités

Ne pas mélanger avec d'autres produits immunologiques.

#### 6.3. Durée de conservation

1 an.

La totalité du contenu du flacon doit être utilisée dans les 2 heures suivant l'ouverture.

#### 6.4. Précautions particulières de conservation

Conserver et transporter réfrigéré (entre +2°C et +8°C).

Conserver dans son emballage d'origine afin de protéger de la lumière.

Ne pas congeler.

#### 6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

500 ml de vaccin dans un flacon en polyéthylène haute densité, obturé par un bouchon en caoutchouc nitrile et scellé à l'aide d'une capsule aluminium.

Le vaccin est présenté en boîtes de 1 ou 10 flacons de 500 ml.

# 6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

# 7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE

Pfizer Limited Ramsgate Road Sandwich, Kent CT13 9NJ Royaume-Uni

# 8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/06/060/001-002

# 9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION OU DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

01/09/2006

# 10. DATE DE MISEÀ JOUR DU TEXTE

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence Européenne des Médicaments <a href="http://www.ema.europa.eu/">http://www.ema.europa.eu/</a>.

# CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION

Un État Membre peut interdire, conformément à sa politique nationale de santé animale, l'importation, la vente, la délivrance et/ou l'utilisation de Poulvac Flufend H5N3 RG sur tout ou partie de son territoire. Toute personne ayant pour intention d'importer, de vendre, de délivrer et/ou d'utiliser Poulvac Flufend H5N3 RG est tenue de consulter au préalable l'autorité compétente pertinente de l'État Membre sur la politique de vaccination en vigueur avant toute importation, vente, délivrance et/ou utilisation.

# ANNEXE II

- A. FABRICANT(S) DU(ES) PRINCIPE(S) ACTÚF(S) D'ORIGINE BIOLOGIQUE ET TITULAIRE(S) DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS
- B. CONDITIONS RELATIVES À L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ, Y COMPRIS LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE ET L'UTILISATION
- C. CONDITIONS OU RESTRICTIONS RELATIVES À L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ POUR 'NE UTILISATION SÛRE ET EFFICACE
- D. MENTION SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR)
- E. EXIGENCES PARTICULIÈRES DEVANT ÊTRE RESPECTÉS PAR LE TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

# A. FABRICANT(S) DU(ES) PRINCIPE(S) ACTIF(S) D'ORIGINE BIOLOGIQUE ET TITULAIRE(S) DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS

Nom et adresse du/des fabricant(s) du/des principe(s) actif(s) d'origine biologique

Pfizer Global Manufacturing Weesp CJ van Houtenlaan 36 1381 CP Weesp Pays-Bas

Pfizer Animal Health 2000 Rockford Road Charles City, Iowa 50616 USA

Nom et adresse du/des fabricant(s) responsable(s) de la libération des lots

Pfizer Global Manufacturing Weesp CJ van Houtenlaan 36 1381 CP Weesp Pays-Bas

# B. CONDITIONS RELATIVES À L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ, Y COMPRIS LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE ET L'UTILISATION

A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire

Conformément à l'article 71 de la directive 2001/82/CE du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié, les États membres interdisent ou peuvent interdire l'importation, la vente, la fourniture et/ou l'utilisation du médicament vétérinaire sur tout ou partie de leur territoire s'il est établi que: Conformément à l' Article 71 de la Directive 2001/82/EC, l'importation, la vente, la délivrance et/ou l'utilisation du médicament vétérinaire est ou peut être interdite par les Etats Membres sur une partie ou l'entièreté du territoire, s'il est établi que :

- a) l'administration du médicament vétérinaire aux animaux interfère avec les programmes nationaux de diagnostic, de contrôle et d'éradication de maladies animales mis en place, ou est susceptible de poser des problèmes en matière de certification d'absence de contamination d'animaux vivants ou de produits alimentaires ou autres obtenus à partir d'animaux traités.
- b) la maladie contre laquelle le médicament vétérinaire est destiné à apporter une immunité est largement absente du territoire.

L'utilisation du médicament vétérinaire est uniquement autorisée aux conditions particulières définies par la législation communautaire européenne en matière de contrôle de l'influenza aviaire.

Le titulaire de cette autorisation de mise sur le marché devra informer la Commission Européenne des projets de commercialisation concernant le médicament autorisé par le biais de cette décision.

# C. CONDITIONS OU RESTRICTIONS RELATIVES A L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE POUR UNE UTILISATION SURE ET EFFICACE

Sans objet.

# D. MENTION SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS

La substance active est un principe d'origine biologique destinés à produire une immunité active n'est pas dans le champ d'application du règlement (CE) n ° 470/2009. Les composants suivants de Poulvac FluFend H5N3 RG sont inclus dans le tableau 1 (substances autorisées) de l'annexe du règlement (UE) n ° 37/2010 comme suit:

Principe pharmacologi- - quement actif	Résidu marqueu r	Espèce animale	LMR's	Tissus cibles	Autres dispositions	Classification thérapeutiqu e
Chlorure de sodium	Sans objet	Toutes espèces produc- -trices d'aliment s	LMR non requise	Sans objet	Pas d'entrée	Pas d'entrée
Thiomersal	Sans objet	Toutes espèces produc- -trices d'aliment s	LMR non requise	Sans objet	Pour utilisation uniquement comme conservateur dans les vaccines multidoses à des concentrations ne dépassant pas 0,02 %.	Pas d'entrée

L' huile blanche est un hydrocarbure d'origine minerale, Arlacel 83V est du sorbitan sesquioléate, Tween 80 est polyoxyéthylène sorbitan monooleate, le phosphate disodique (E339) et le phosphate monopotassique (E340) sont des substances ayant des « nombres E ». Ces constituants de Poulvac FluFend H5N3 RG sont inclus dans le tableau 1 (substances admises) de l'annexe du règlement CEE (EU) No 37/2010 :

Substance pharmacologi- -quement active	Résidu marqueu r	Espèce animale	LMR 's	Tissus cible	Autres dispositions	Classification thérapeutiqu e
Hydrocarbures d'origine minerale de C10-C10, viscosité faible à élevée incluant des cires	Sans objet	Toutes espèces produc- -trices d'aliment s	LMR non requise	Sans objet	Exclus les composés aromatiques et insaturés	Pas d'entrée

Substance pharmacologi- -quement active	Résidu marqueu r	Espèce animale	LMR 's	Tissus cible	Autres dispositions	Classification thérapeutiqu e
microcrystallin es, composés aliphatiques, ramifiés aliphatiques et alicycliques						5//0/
Sorbitan sesquioléate	Sans objet	Toutes espèces produc- -trices d'aliment s	LMR non requise	Sans objet	Pas d'entrée	Pas d'entrée
Polyoxyéthylèn e sorbitan monooleate and trioleate	Sans objet	Toutes espèces produc- -trices d'aliment s	LMR non requise	Sans objet	Pas d'entrée	Pas d'entrée
Additifs alimentaires(su bstances avec un nombre E valide approuvé en tant que additif alimentaire pour la consommation humaine)	Sans objet	Toutes espèces produc- trices d'aliment s	LMR non requise	Sans objet	Seulement les substances approuvées en tant que additive alimentaire pour la consummatio n humaine à l'exception des conservateurs lisées dans la partie C de l'annexe III de la directive du parlement euroépen et du conseil 95/2/EC	Pas d'entrée

# E. EXIGENCES PARTICULIÈRES DEVANT ÊTRE RESPECTÉES PAR LE TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché doit mener à son terme le programme suivant d'études selon le calendrier indiqué, les résultats obtenus serviront de base pour la réévaluation annuelle du rapport bénéfice/risque.

### ASPECTS QUALITÉ

Il existe d'importantes questions en suspens concernant les différences de production et de contrôle entre les sites de fabrication (y compris la nature des oeufs utilisés) et l'absence d'une étude de validation pour le test d'activité sur le produit fini (il semble que les essais du produit final ne sont effectuées à Weesp, mais les tests en cours telles que le titrage et la quantification HA doivent être équivalentes trop). En ce qui concerne les différences dans la production et le contrôle, l'harmonisation des processus de production et les contrôles entre les deux sites de fabrication est fortement suggéré. Une solution alternative pourrait consister à ne retenir qu'un seul site de production. En particulier, une rationalisation de la nature des œufs utilisés (en prenant en considération le problème de la présence possible d'agents étrangers dans les œufs conventionnels et la possibilité de les désactives pendant le processus d'inactivation du virus de la grippe, soutenu par une étude de validation correspondante). Le demandeur est invité à s'engager à prendre les mesures appropriées pour harmoniser les productions et / ou de fournir les manifestations adéquates / données afin de résoudre les problèmes.

ANNEX (CONTICE)

ANNEX

A. ÉTIQUE MONTO DE LA CONTRACTION DE LA CONTRACT

### MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

#### **BOITE EN CARTON**

# 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Poulvac Flufend H5N3 RG Émulsion injectable pour poules et canards

# 2. LISTE DU (DES) PRINCIPE(S) ACTIF(S) ET D'AUTRES SUBSTANCES

1:40 Unités IH par dose

1 dose de 0,5 ml contient :

Virus recombinant inactivé de l'influenza aviaire, sous-type H5N3 (souche rg-A/ck/VN/C58/04):

Adjuvant eau dans huile

# 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Émulsion injectable.

# 4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1 x 500 ml 10 x 500 ml

# 5. ESPÈCES CIBLES

Poules et canards.

# 6. INDICATION(S)

Immunisation active chez les poules et les canards contre le virus influenza aviaire type A, soustype H5.

Poules : Réduction de la mortalité et de l'excrétion virale.

Mise en place de l'immunité : 3 semaines après la deuxième injection.

La durée d'immunité chez la poule n'a pas encore été établie.

Canards : Réduction des signes cliniques et de l'excrétion virale.

Mise en place de l'immunité : 3 semaines après la deuxième injection.

Durée d'immunité : 14 semaines après la deuxième injection.

# 7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION

#### **Poules:**

À partir de 3 semaines d'âge : 0,5 ml par voie intramusculaire dans le bréchet. Revacciner 3 semaines plus tard. Le schéma vaccinal doit être complété au moins 4 semaines avant l'entrée en ponte.

#### Canards:

À 1 jour d'âge : 0,2 ml par voie sous-cutanée dans le cou.

Revacciner 3 semaines plus tard avec 0,5 ml par voie sous-cutanée dans le cou. Le schéma vaccinal doit être complété au moins 4 semaines avant l'entrée en ponte.

Lire la notice avant utilisation.

#### 8. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente : Zéro jour.

# 9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)

L'auto-injection accidentelle est dangereuse.

#### 10. DATE DE PÉREMPTION

EXP {mois/année}

Après ouverture, utiliser dans les 2 heures

# 11. CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSERVATION

Conserver et transporter réfrigéré (entre +2°C et +8°C).

Conserver dans son emballage d'origine afin de protéger de la lumière.

Ne pas congeler.

# 12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

# 13. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE» ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, le cas échéant

Usage vétérinaire

L'utilisation du médicament vétérinaire est uniquement autorisée aux conditions particulières définies par la législation communautaire européenne en matière de contrôle de l'influenza aviaire.

# 14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA PORTÉE ET DE LA VUE DES ENFANTS»

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

# 15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Pfizer Limited Ramsgate Road Sandwich, Kent CT13 9NJ Royaume-Uni

# 16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/06/060/001-002

# 17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot {numéro}

#### MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE

#### **FLACON**

# 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Poulvac Flufend H5N3 RG Émulsion injectable pour poules et canards

# 2. LISTE DU (DES) PRINCIPE(S) ACTIF(S) ET D'AUTRES SUBSTANCES

1 dose de 0,5 ml contient :

Virus recombinant inactivé de l'influenza aviaire, sous-type H5N3 (souche rg-A/ck/VN/C58/04) :

> 1.40 Unités IH par dose

Adjuvant eau dans huile

# 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Émulsion injectable.

# 4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

500 ml

#### 5. ESPÈCES CIBLES

Poules et canards.

# 6. INDICATION(S)

Immunisation active chez les poules et les canards contre le virus influenza aviaire type A, soustype H5.

Poules : Réduction de la mortalité et de l'excrétion virale.

Mise en place de l'immunité : 3 semaines après la deuxième injection.

La durée d'immunité chez la poule n'a pas encore été établie.

Canards : Réduction des signes cliniques et de l'excrétion virale.

Mise en place de l'immunité : 3 semaines après la deuxième injection.

Durée d'immunité : 14 semaines après la deuxième injection.

# 7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION

#### **Poules:**

À partir de 3 semaines d'âge : 0,5 ml par voie intramusculaire dans le bréchet. Revacciner 3 semaines plus tard. Le schéma vaccinal doit être complété au moins 4 semaines avant l'entrée en ponte.

#### Canards:

À 1 jour d'âge : 0,2 ml par voie sous-cutanée dans le cou.

Revacciner 3 semaines plus tard avec 0,5 ml par voie sous-cutanée dans le cou. Le schéma vaccinal doit être complété au moins 4 semaines avant l'entrée en ponte.

Lire la notice avant utilisation.

#### 8. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente : Zéro jour.

# 9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)

L'auto-injection accidentelle est dangereuse.

#### 10. DATE DE PÉREMPTION

EXP {mois/année}

Après ouverture, utiliser dans les 2 heures

# 11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Conserver et transporter réfrigéré (entre +2°C et +8°C).

Conserver dans son emballage d'origine afin de protéger de la lumière.

Ne pas congeler.

# 12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Pour les précautions particulières en matière d'élimination, lire la notice.

# 13. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE» ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, le cas échéant

Usage vétérinaire.

# 14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA PORTÉE ET DE LA VUE DES ENFANTS»

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

# 15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

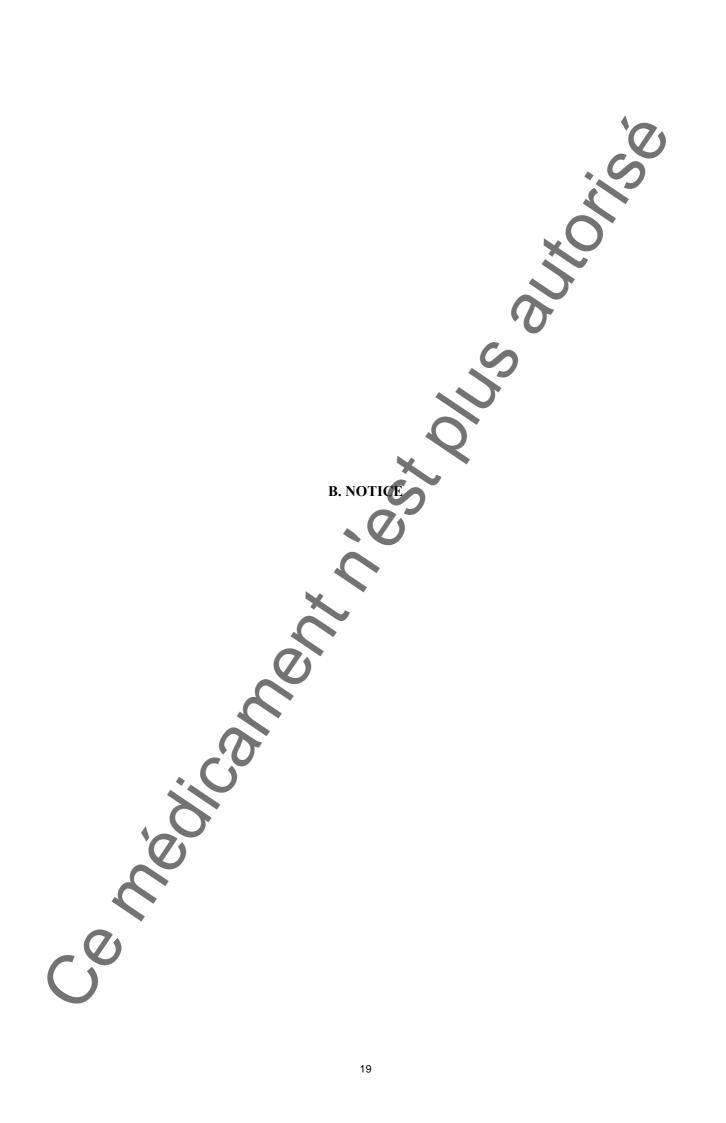
Pfizer Limited Ramsgate Road Sandwich, Kent CT13 9NJ Royaume-Uni

# 16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/06/060/001-002.

# 17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot {numéro}



#### **NOTICE POUR:**

# Poulvac Flufend H5N3 RG Émulsion injectable pour poules et canards

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Pfizer Limited Ramsgate Road Sandwich, Kent CT13 9NJ Royaume-Uni

Fabricant responsable de la libération des lots :

Pfizer Global Manufacturing Weesp CJ van Houtenlaan 36 1381 CP Weesp Pays-Bas

# 2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Poulvac Flufend H5N3 RG Émulsion injectable pour poules et canards

# 3. LISTE DU (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

1 dose de 0,5 ml contient :

#### Principe actif:

Virus recombinant inactivé de l'influenza aviaire, sous-type H5N3 (souche rg-A/ck/VN/C58/04) : > 1:40 Unités IH par dose

### Adjuvant:

Huile blanche Sorbitane sesquioléate Polysorbate 80

#### Excipients a

Thiomersal Solution phosphate tamponnée

#### 4. INDICATION(S)

Immunisation active chez les poules et les canards contre le virus influenza aviaire type A, soustype H5.

**Poules** : Réduction de la mortalité et de l'excrétion virale.

Mise en place de l'immunité : 3 semaines après la deuxième injection.

La durée d'immunité chez la poule n'a pas encore été établie.

**Canards**: Réduction des signes cliniques et de l'excrétion virale. Mise en place de l'immunité: 3 semaines après la deuxième injection.

Durée d'immunité : 14 semaines après la deuxième injection.

#### 5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune.

#### 6. EFFETS INDÉSIRABLES

Une réaction locale transitoire (gonflement), normale pour un vaccin contenant un adjuvant huileux, peut apparaître.

Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire.

# 7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Poules et canards.

# 8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

#### **Poules:**

À partir de 3 semaines d'âge : 0,5 ml par voie intramusculaire dans le bréchet. Revacciner 3 semaines plus tard. Le schéma vaccinal doit être complété au moins 4 semaines avant l'entrée en ponte.

#### Canards:

À 1 jour d'âge : 0,2 ml par voie sous-cutanée dans le cou.

Revacciner 3 semaines plus tard avec 0,5 ml par voie sous-cutanée dans le cou. Le schéma vaccinal doit être complété au moins 4 semaines avant l'entrée en ponte.

# 9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Ne pas mélanger avec d'autres produits immunologiques.

# 10. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente : Zéro jour.

# 11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Conserver et transporter réfrigéré (entre +2°C et +8°C).

Conserver dans son emballage d'origine afin de protéger de la lumière. Ne pas congeler.

La totalité du contenu du flacon doit être utilisée dans les 2 heures suivant l'ouverture.

# 12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Le niveau d'efficacité atteint peut varier en fonction du degré d'homologie antigénique entre la souche vaccinale et les souches sauvages présentes sur le terrain.

L'impact de la présence d'anticorps d'origine maternelle sur l'efficacité de la vaccination n'a pas été étudié chez aucune des espèces cibles.

Aucune information n'est disponible sur l'innocuité de ce vaccin en période de ponte.

Usage vétérinaire.

Éviter le stress chez les oiseaux avant, pendant et après la vaccination.

#### À l'attention de l'utilisateur :

Ce produit contient de l'huile minérale. Son injection accidentelle chez l'homme peut entraîner une douleur importante et de l'œdème, particulièrement s'il est injecté dans une articulation ou un doigt, et dans de rares cas pourrait se traduire par la perte du doigt concerné si une intervention médicale rapide n'est pas réalisée.

Si vous êtes victime d'une injection accidentelle du produit, demandez rapidement un avis médical, même si la dose injectée est très faible, et munissez-vous de la notice. Si la douleur persiste plus de 12 heures après examen médical, demandez à nouvéau conseil à un médecin.

### À l'attention du médecin traitant :

Ce produit contient de l'huile minérale. Même si la quantité de produit injectée est faible, l'injection accidentelle de ce produit contenant de l'huile peut entraîner un œdème important, qui peut, par exemple, aboutir à une ischémie nécrosante et à la perte d'un doigt. Un examen chirurgical approfondi et RAPIDE est requis et peut nécessiter la réalisation d'une incision précoce et d'une irrigation du site d'injection, spécialement quand la pulpe du doigt ou un tendon sont impliqués.

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Suite à l'administration d'une double dose chez la poule et le canard, il n'a pas été observé d'autres effets que ceux décrits au paragraphe 6.

# 13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Demandez à votre vétérinaire pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

### 14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence Européenne des Médicaments <a href="http://www.ema.europa.eu/">http://www.ema.europa.eu/</a>

# 15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le vaccin est présenté en boîtes de 1 ou 10 flacons de 500 ml.

L'utilisation du médicament vétérinaire est uniquement autorisée aux conditions particulières définies par la législation communautaire européenne en matière de contrôle de l'influenza aviaire.

#### België/Belgique/Belgien

Pfizer Animal Health s.a., Tél.: +32 (0)2 554 62 11

#### Република България

Pfizer Luxembourg SARL Tel: +359 2 970 41 71

# Česká Republika

Pfizer Animal Health Tel: +420 283 004 111

#### **Danmark**

Pfizer Oy Animal Health, Tlf: +358 (0)9 4300 40

#### Deutschland

Pfizer GmbH

Tel: +49 30-5500 5501

# **Eesti**

Pfizer Animal Health Tel: +370 5 269 17 96

#### Ελλάδα

Pfizer Hellas A.E. Τηλ.: +30 210 6785800

# España

Pfizer S.A

Tel: +34 91 4909900

#### France

Pfize

Tel: 433 (0)1 58 07 46 00

#### Luxembourg

Pfizer Animal Health s.a., Tél.: + 32 (0)2 554 62 11

#### Magyarország

Pfizer Kft.

Tel: +361 488 3695

#### Malta

Agrimed Limited Tel. +356 21 465 797

#### Nederland

Pfizer Animal Health B.V., Tel: +31 (0)10 4064 600

#### Norge

Pfizer Oy Animal Health, Tlf: +358 (0)9 4300 40

# Österreich

Pfizer Corporation Austria Ges.m.b.H. Tel: +43 (0)1 52 11 57 20

#### Polska

Pfizer Trading Polska Sp. z.o.o. Tel: +48 22 335 62 00

# **Portugal**

Laboratórios Pfizer, Lda. Tel: +351 21 423 55 00

#### Romania

Pfizer Romania SRL Tel: + 0040 21 207 28 93

#### **Ireland**

Pfizer Healthcare Ireland, Trading As: Pfizer Animal Health

Tel: +353 (0) 1 467 6500

# Ìsland

Pfizer Oy Animal Health, Tel: +358 (0)9 4300 40

#### Italia

Pfizer Italia S.r.l., Tel: +39 06 3318 2933

# Κύπρος

Pfizer Hellas A.E. Tηλ.: +30 210 6785800

# Latvija

Pfizer Animal Health Tel: +370 5 269 17 96

#### Lietuva

Pfizer Animal Health Tel: +370 5 269 17 96

# Slovenija

Pfizer Luxembourg SARL Tel: +386 (0) 1 52 11 670

# Slovenská Republika

Pfizer Luxembourg SARL o.z. Tel: +421 2 3355 5500

# Suomi/Finland

Pfizer Oy Animal Health, Puh/Tel: +358 (0)9 4300 40

# **Sverige**

Pfizer Oy Animal Health, Tel: +358 (0)9 4300 40

# **United Kingdom**

Pfizer Ltd

Tel: +44 (0) 1304 616161